

Lons le saunier, le 20 mai 2024

Objet : Stage en milieu professionnel – année de CAPa 2 SAPVER

Madame, monsieur,

A la rentrée de septembre 2024, votre enfant va poursuivre sa formation en CAPa Service à la Personne et Vente en Espace Rural à Mancy en deuxième année. C'est une année très importante dans laquelle il/elle devra être pleinement impliqué pour obtenir son diplôme de CAP en fin d'année.

Pour inscrire un élève à l'examen, il est **impératif** d'une part qu'il/elle ait effectué **tous les stages prévus dans le cadre de la formation** (en service à la personne et en vente) et d'autre part qu'il/elle ait été assidu en classe (les absences doivent être systématiquement justifiées et doivent être limitées au maximum).

Pour lui permettre d'avoir toutes les chances de réussite, il est donc important que votre enfant anticipe la recherche des lieux de stage, pour les périodes ci-dessous :

- **Du 7 au 25 octobre 2024** (Services aux personnes)
- **Du 13 au 24 janvier 2025** (Commerce ou vente)
- **Du 17 au 28 mars 2025** (Services aux personnes ou commerce)

Nous invitons donc votre enfant à **solliciter dès maintenant des structures de stage** en utilisant le document de pré-convention jointe à ce dossier. Nous lui conseillons d'aller rencontrer des structures avec leur CV et une lettre de motivation, qui montrent leur sérieux et leur motivation.

Pour le stage service à la personne, les structures qui peuvent accueillir sont des écoles (maternelles ou primaire), accueils périscolaires, centres de loisirs, crèche, halte-garderie, maison d'assistante maternelle, association d'aide à domicile (comme l'ADMR ou ABRAPA), EHPAD, foyer-logement, résidences service pour les séniors, foyer de vie pour des personnes handicapées...

Pour le stage vente, les structures qui peuvent accueillir sont tous les types de commerces : supermarchés, supérette, épicerie, boutique de vêtement, magasin de bricolage, de sport, petit commerce alimentaire, friperie...

En vous souhaitant une bonne réception, très cordialement.

M. PERROUD

Proviseur Adjoint